



NATURA 2000

Compte rendu du COPIL du 15 février 2012

Présents : voir liste annexée

Excusés : Mesdames BIROCHAU, PELOUIN et GIROUX, Messieurs ARNAUDIN, BOUYRIE, CINGAL, FOULON, JACQUEMAIN, LE FOULER, LESCARRET, MARTINEZ, NUCHY, PERRIERE, DUCOM, RUSSAC, SIBUET LA FOURMI, TESTUD, VAN HEESWYCK

Pièces jointes : Diaporamas

Philippe ALIOTTI, président du comité de pilotage (COPIL) remercie les personnes présentes d'être venues assister au premier comité de pilotage qui fait suite à son installation du 7 juillet 2010.

Il présente les deux principaux intervenants de l'après-midi, à savoir Gilbert TAROZZI de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) des Landes et Claire BETBEDER récemment embauchée au sein de la communauté des communes des Grands Lacs pour élaborer le document d'objectifs (DOCOB).

Philippe ALIOTTI expose l'ordre du jour proposé dans la lettre d'invitation et précise l'intervention de Gilbert TAROZZI qui viendra notamment faire état de la situation du réseau Natura 2000 au niveau régional et départemental. Lors de son intervention, il fera également un point sur l'évaluation des incidences Natura 2000. Ces présentations, précise Monsieur le président, feront suite à l'introduction de Claire BETBEDER.

I. Présentation de la démarche Natura 2000

Voir diaporama de la présentation ci-joint.

a. Rappel de l'historique

Claire BETBEDER rappelle le périmètre d'étude en fonction des bassins versants de chacun des étangs. Ensuite, elle aborde les grandes étapes qui se sont déroulées sur le territoire des zones humides de l'arrière dune du pays de Born.

b. Rappel de la démarche et présentation des étapes du DOCOB

Sont ensuite abordés les acteurs et les outils présents sur chacun des sites Natura 2000 permettant leur gestion. C'est ainsi que le discours de Gilbert TAROZZI est introduit. Le document d'objectifs, s'établit selon trois étapes précises : l'état des lieux, l'analyse des enjeux et la hiérarchisation des objectifs, la mise en place de mesures. Chacune de ces étapes sera réalisée en concertation avec les acteurs locaux au regard de l'Etat et validée par le comité de pilotage.

c. Présentation du site

Le site Natura 2000 des zones humides de l'arrière dune de pays de Born est très vaste et étendu, il possède une diversité biologique importante et très riche, certaines espèces étant menacées d'extinction. Cependant, il est fragilisé notamment par l'apparition d'espèces invasives. D'autre part, ce site est très dynamique : il contient en effet de nombreuses activités économiques (agriculture, sylviculture, industrie pétrolière,...), beaucoup d'activités de loisirs, la plupart étant liée à l'attrait touristique et des activités de gestion.

Toutes ces informations, rappelle la chargée de mission, devront être prises en compte dans le document d'objectifs.

d. Etat d'avancement des travaux

Claire BETBEDER rappelle tout d'abord l'absence de Delphine PELOUIN, animatrice du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et prie l'assemblée de l'excuser, elle n'a pu se rendre disponible pour ce COPIL. Il est évoqué que l'on peut difficilement dissocier les deux outils de gestion du territoire, à savoir le SAGE et Natura 2000, d'autant qu'ils se déroulent simultanément et travaillent sur un périmètre proche. Toutefois, un rappel est nécessaire, précise la chargée de mission, pour que chacun comprenne qu'en aucun cas, ces deux outils ne sont redondants. L'historique et les complémentarités des deux outils sont d'ailleurs présentés.

C'est également l'occasion de montrer la volonté de mener les démarches en totale corrélation et d'utiliser un tronc commun de connaissances.

Un tronc commun de connaissances qui, pour le volet Natura 2000, a permis d'aboutir à une cartographie des habitats et des espèces sur la totalité du périmètre. Cartographies, précise la chargée de mission, validées par le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (C.B.N.S.A.). Claire BETBEDER indique donc, que sur ce site Natura 2000, on ne part pas de zéro, notamment pour l'état des lieux écologique. Les éléments devront toutefois être analysés et traités pour être intégrés au DOCOB. Il faudra également organiser un ou des groupes scientifiques pour visualiser les éventuels manques de l'étude et organiser les études complémentaires. Ensuite, Claire BETBEDER informe de l'attente de données notamment sur l'étude Vison d'Europe qui doit être validée par le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (C.R.E.N.) et sur l'analyse écologique.

Un des travaux à mener, également, est la révision du périmètre qui, en majeure partie n'est pas adapté à la réalité du territoire comme le prouvent les exemples fournis. Ce travail se fera une fois de plus en concertation avec les acteurs locaux, et en fonction des habitats et espèces ayant justifié la classification du site.

Pour ce qui est de l'état des lieux socio-économique, c'est différent. La démarche de concertation est toutefois déjà en place puisque des groupes communaux sont créés sur chacune des 14 communes concernées par le périmètre. Des groupes thématiques (chasse, pêche, sylviculture/agriculture/ pisciculture et tourisme/loisir) seront ensuite organisés pour avoir une vision globale de chaque activité et comprendre leur utilisation du site.

Un point sur le calendrier d'élaboration est ensuite établi. Philippe ALIOTTI estime que ce calendrier est relativement serré, ce qui montre l'ambition du projet et la priorité donnée. En revanche il sera très difficile à tenir, la coopération de tous est nécessaire.

e. Stratégie de communication et calendrier

Pour terminer, l'importante stratégie de communication à mettre en place pour impliquer le maximum de personnes dans la démarche est présentée. Différents outils pourront être mis en place (lettres d'information, réunions,...) selon le calendrier proposé.

II. Situation du réseau Natura 2000 dans la région et dans les Landes

Voir diaporama de la présentation ci-joint.

Gilbert TAROZZI rappelle la situation du réseau Natura 2000 dans la région, puis dans les Landes et situe l'état d'avancement de chacun des documents d'objectifs. Il présente également les différents partenaires associés à la démarche.

III. Régime d'évaluation des incidences Natura 2000

Gilbert TAROZZI présente la démarche d'évaluation des incidences.

Il rappelle que le DOCOB n'a pas de portée juridique à proprement parlé. Cependant, lors de la mise en place de projet, il devra être pris en compte et les éventuelles incidences produites sur l'environnement et les habitats et espèces définis dans le site Natura 2000 devront être évaluées.

Il faut souligner que l'évaluation permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

Gilbert TAROZZI explique concrètement la mise en œuvre de ce type de démarche. Ensuite, il présente l'évolution du dispositif et présente les listes locales.

IV. Questions diverses

Françoise BRANGER de l'Association Bassin d'Arcachon Ecologie demande, suite à la présentation de l'organisation de groupes d'échange, si des séances plénières seront envisagées pour faire le lien entre les groupes de travail. De plus, elle demande comment des échanges de données naturalistes sont envisagés avec les associations existantes.

Claire BETBEDER précise que les associations naturalistes seront consultées, au même titre que les partenaires (fédération de chasse, pêche,...) en tant que scientifiques. Ils feront partie des groupes de travail scientifique qu'il faudra organiser dans un second temps. Pour ce qui est des séances plénières, Gilbert TAROZZI précise que ce genre de séances s'applique seulement pour les grandes étapes de l'élaboration du DOCOB. Philippe ALIOTTI intervient sur le fait, qu'effectivement il sera important de faire le lien entre les différents groupes, d'autant que des thèmes pourront être directement liés. Il est donc important de prendre en compte le fait de ne pas trop sectoriser les thèmes.

Pierre GARCIA, président de la Société des Amis de Navarrosse, s'étonne quant à la présentation de cartes d'habitats et d'espèces. Il participe également aux travaux du SAGE et n'a jamais pris connaissance de la validation de ces données, d'autant que l'étude sur les zones humides n'est, quant à elle, pas aboutie.

La chargée de mission précise qu'effectivement l'étude Siméthys n'est pas validée dans sa phase 3, préalable à l'élaboration de la cartographie des Zones Humides Effectives (ZHE). La cartographie des habitats et des espèces, utile pour Natura 2000, est en revanche validée par le C.B.N.S.A. Cependant, elle est, à ce jour, difficilement utilisable dans la mesure où le diagnostic écologique qui doit l'accompagner, n'est pas validé, ni même sa méthodologie. Un groupe de travail technique restreint, regroupant les acteurs locaux (Fédération de Pêche et de Chasse...), est consulté pour apporter un éclairage le plus objectif possible.

Bernard BASTIAT, chargé de protection environnement à la Direction Générale de l'Armement (D.G.A.) de Gironde note que l'activité militaire, pourtant très concernée sur le territoire n'est pas représentée dans aucun des groupes d'échanges thématiques évoqués. Philippe ALIOTTI précise, qu'au même titre que chacune des activités, celle-ci sera prise en compte, et que le diaporama n'a pu lister toutes les activités. Cependant dans une moindre mesure, il pourrait sembler judicieux de rencontrer chacune des bases par exemple ou de constituer un groupe thématique spécifique à l'activité.

Jean-Marc BILLAC, maire de Pontenx-les-Forges et élu à la chambre d'agriculture des Landes en tant que représentant forestier, fait l'état de ses appréhensions quant à l'évaluation des incidences notamment pour la gestion des parcelles forestières et des pistes D.F.C.I. De plus, il ajoute, en tant que maire et travaillant sur la révision du document d'urbanisme de sa commune, la nécessité d'intégrer le site Natura 2000 dans ces documents, alors que justement on prouve que des incohérences, voire des erreurs existent. Il demande alors comment les démarches vont se dérouler, et s'il faudra, une fois le périmètre Natura 2000 réajusté, réviser le document d'urbanisme précédemment approuvé.

Gilbert TAROZZI commence par le rassurer sur l'évaluation d'incidence car celle-ci ne concernera que les infrastructures routières ; les pistes et ponts DFCI ne sont pas considérés comme tels.

Ensuite, concernant la cohérence entre le périmètre Natura 2000 et les documents d'urbanisme, il estime que le premier s'adaptera aux documents d'urbanisme existants. Il en est de même sur la commune de Biscarrosse représentée alors par Sylvain LACOSTE, alors concernée par deux sites Natura 2000. Sylvain LACOSTE précise que des erreurs subsistent, notamment sur la zone littorale, et qui ont fait l'objet de demande de modification aux services de la Préfecture. Gilbert TAROZZI indique que ces erreurs seront corrigées, de même celles sur les autres communes dont Parentis-en-Born.

Romain DUPERE, du C.R.E.N. Aquitaine intervient enfin pour présenter le travail d'assistance sur le Vison d'Europe. Il précise que cette espèce très menacée a vu son aire de répartition se réduire rapidement, pour se restreindre désormais à la côte Atlantique d'Aquitaine. C'est donc pour une meilleure prise en compte de l'espèce que le C.R.E.N a été missionné par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L.) en tant qu'appui technique.

Concrètement, Romain DUPERE explique qu'il finit d'évaluer les données récoltées par le bureau d'études chargé de faire la cartographie des habitats et espèces. A ce jour, de nombreuses imprécisions sont relevées, mais les compléments seront apportés.

Après avoir fait un rapide tour de salle pour savoir si d'autres questions subsistent, Philippe ALIOTTI finit par conclure et clôturer la séance en remerciant, une fois de plus, les personnes présentes de leur attention.

Fait à Parentis en Born, le 29 février 2012
Pour le Président,
Philippe ALIOTTI

Claire BETBEDER
Chargée de mission Natura 2000